

## TOURISME MAURICIE – RÈGLEMENTS DU CONCOURS

### Chasse aux enveloppes – Mauricie

Du 8 au 11 décembre 2025

---

#### 1. Organisation et durée du concours

Le concours est organisé par **Tourisme Mauricie**, situé à Trois-Rivières.

Le concours se déroulera du **8 au 11 décembre 2025**, à différents endroits stratégiques identifiés dans la région.

Quatre enveloppes seront cachées à différents endroits entre Trois-Rivières et Shawinigan.

---

#### 2. Admissibilité

Ce concours est ouvert aux résidents du Québec âgés de **18 ans et plus**.

---

#### 3. Mode de participation

Pour participer, les candidats doivent :

1. **Trouver une des enveloppes cachées** par l'équipe de Tourisme Mauricie dans les endroits indiqués par les ambassadrices sur les réseaux sociaux.
- 

#### 4. Critères de participation

- Chaque participant ne peut réclamer **qu'une seule enveloppe**.
  - Le non-respect des instructions de l'équipe annulera la participation.
  - Les participants doivent respecter les lieux et la propriété des membres participants.
- 

#### 5. Tirage et attribution des prix

- Chaque enveloppe contient un prix précis et doit être accepté **tel quel**.
  - Les prix incluent : carte-cadeau.
-

## 6. Conditions de réclamation du prix

- Une fois le prix réclamé, le gagnant est responsable de son utilisation et de ses éventuelles dépenses associées.
  - Les prix ne sont **pas transférables** et ne peuvent être échangés contre de l'argent.
  - Le gagnant est responsable de contacter Tourisme Mauricie, à l'adresse email indiquée sur la carte présentant la confirmation du gain du prix. Le tout, d'ici le 19 décembre 2025.
  - Le gagnant est responsable de communiquer les informations postales ou de venir récupérer le prix en mains propres, aux bureaux de Tourisme Mauricie, à Trois-Rivières, d'ici le 19 décembre 2025.
  - Si les conditions ci-dessus ne sont pas respectées, Tourisme Mauricie fera une redistribution du prix à un autre gagnant, soit via un autre concours ou autres modalités de tirage.
- 

## 7. Sécurité et responsabilités

- Les participants doivent respecter les règles de sécurité et ne pas se mettre en danger pour récupérer une enveloppe.
- Les participants acceptent de participer à leurs propres risques et sont responsables de leur sécurité et de celle des personnes les accompagnant.
- Les participants doivent respecter la propriété privée et les lieux publics, ainsi que les consignes données par l'équipe de Tourisme Mauricie et les ambassadrices.

Tourisme Mauricie décline toute responsabilité pour :

- Tout accident, blessure, dommage matériel ou perte survenue avant, pendant ou après la participation.
  - Tout incident lié à la propriété privée ou publique utilisée pour cacher les enveloppes.
  - Toute réclamation découlant de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utiliser un prix, y compris si une enveloppe a déjà été récupérée par quelqu'un d'autre.
- 

## 8. Limites et exclusions

- Les prix ne peuvent être réclamés après le **11 décembre 2025**.

- Toute tentative de fraude ou de manipulation entraînera **l'annulation immédiate** du prix.
  - Les participants ne doivent pas déranger l'équipe de Tourisme Mauricie ou les ambassadrices durant la mise en place ou la récupération des enveloppes.
- 

## **10. Acceptation des règlements**

En participant au concours, chaque participant accepte :

- De se conformer à ces règlements.
  - Que les décisions de Tourisme Mauricie soient **finales et sans appel**.
  - Que son prix soit accepté **tel quel**, sans compensation en cas de non-utilisation.
-